



Qui sont les 190 000 travailleurs pauvres des Hauts-de-France ?

Dans les Hauts-de-France en 2016, 8,5 % des travailleurs sont pauvres, soit 190 000 personnes. Cette proportion est plus élevée parmi les jeunes, les non-diplômés, les actifs à temps partiel et les non-salariés. Les secteurs d'activité les plus concernés sont les services principalement liés à la sécurité et aux personnes, l'agriculture et l'hébergement-restauration.

Grégoire Borey, Laurent Lefèvre (Insee)

En 2016, plus d'un million de personnes dans les Hauts-de-France vivent sous le seuil de pauvreté (*définitions*), soit 18 % des habitants. Ce taux est l'un des plus élevés de France métropolitaine (14 %). Il illustre la difficile reconversion d'une économie régionale anciennement industrielle vers les services. Les inactifs et les chômeurs demeurent les premiers et les plus touchés. Même si les prestations sociales constituent un filet de sécurité pour ces populations, leurs ressources sont en effet très souvent inférieures au seuil de pauvreté.

8,5 % des travailleurs sont pauvres en Hauts-de-France

Cependant, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté, du fait de conditions d'emploi précaires (temps partiel, CDD, micro-entrepreneuriat, intérim, faible rémunération...), d'un nombre important de personnes à charge ou bien encore de revenus annexes insuffisants.

En 2016, environ 190 000 travailleurs sont ainsi considérés comme pauvres (*définitions*) en Hauts-de-France, soit 8,5 % des actifs occupés. Cette proportion est supérieure de 0,8 point à la moyenne métropolitaine où près de 2 millions de travailleurs sont pauvres.

Des risques accrus pour les travailleurs à temps partiel et les non-salariés

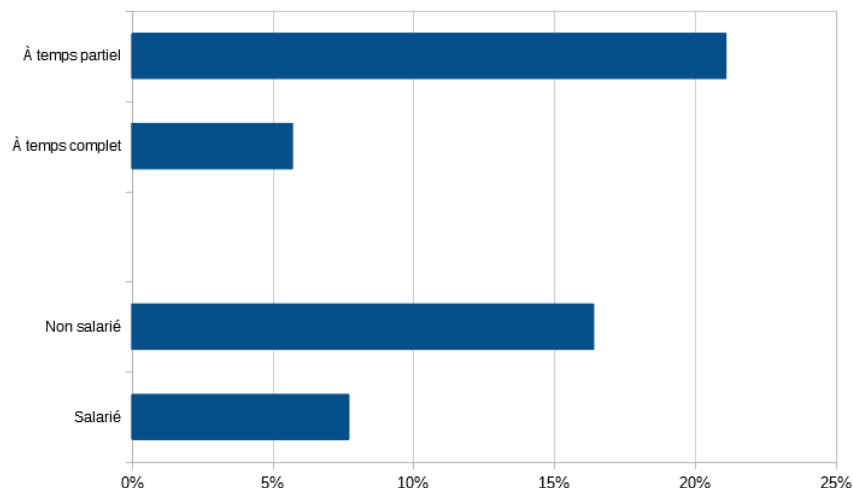
Dans la région, près de la moitié des travailleurs pauvres sont à temps partiel. Les travailleurs à temps partiel sont par ailleurs en proportion près de 4 fois plus à être pauvres que ceux travaillant à temps plein (*figure 1*). Ce rapport atteint 2,7 en moyenne en France métropolitaine. L'écart s'explique en partie par le plus

faible niveau de salaire brut horaire perçu en moyenne par les travailleurs à temps partiel dans la région. L'alternance de périodes d'inactivité et de chômage dans le parcours professionnel de ces derniers constitue un autre facteur explicatif.

La proportion de pauvres parmi les travailleurs varie fortement selon le statut professionnel. Les non-salariés (*définitions*) sont ainsi 2 fois plus touchés (*figure 1*) que les salariés, contre 2,6 fois au niveau national.

1 Temps partiel et non-salariat augmentent le risque de pauvreté des travailleurs

Part des travailleurs pauvres parmi les travailleurs selon le statut professionnel et la quotité de travail (en %)



Champ : actifs occupés des Hauts-de-France.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016, estimation par calage sur marges.

Dans la région, 25 % des exploitants agricoles, artisans et commerçants sont pauvres, une proportion 8 fois plus élevée que celle des cadres et professions intellectuelles supérieures. Cependant, 70 % des travailleurs pauvres sont ouvriers ou employés alors que ces catégories sociales représentent 54 % de la population active occupée. Chez les employés, ceci s'explique en partie par la surreprésentation des temps partiels. Chez les ouvriers, c'est la composition des ménages qui est le plus défavorable.

Plus de travailleurs pauvres dans les services principalement liés à la sécurité, aux personnes, l'agriculture et l'hébergement-restauration

Dans les Hauts-de-France comme au niveau national, les travailleurs pauvres sont plus présents dans les activités où le non-salariat, le micro-entrepreneuriat, l'intérim ou le temps partiel sont développés. Ainsi, les secteurs des services principalement liés à la sécurité et aux personnes, l'agriculture et l'hébergement-restauration sont surreprésentés. À l'inverse, ceux de l'information-communication-finance et de l'industrie sont peu concernés. Cependant, près de la moitié des travailleurs pauvres travaillent dans la construction, l'administration publique et la santé.

Définitions

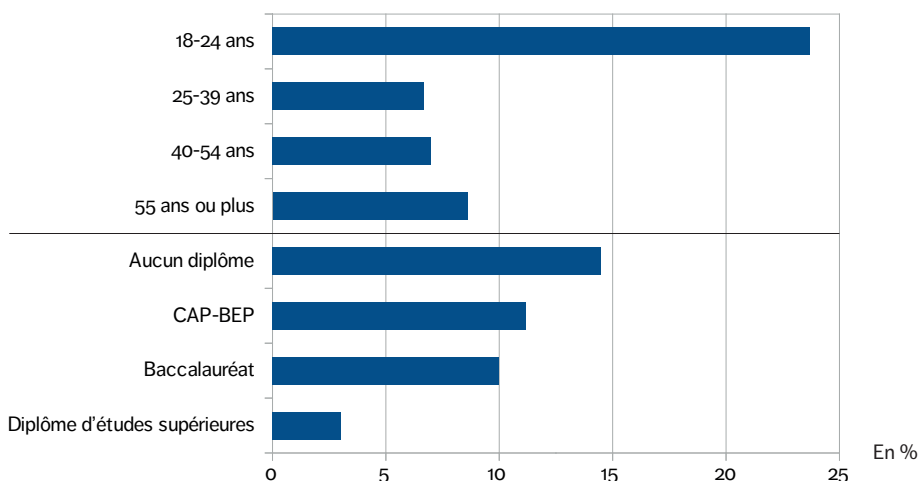
Une personne est considérée comme **pauvre** au sens monétaire lorsque le niveau de vie du ménage auquel elle appartient est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil correspond à 60 % de la médiane des niveaux de vie observés au niveau national, soit 1 026 euros par mois pour une personne seule en 2016.

Dans l'étude, un **travailleur** est un actif occupé au sens du Bureau International du Travail, c'est-à-dire comptabilisant au moins une heure d'activité durant la semaine de référence.

Les **non-salariés** regroupent les indépendants, les salariés des particuliers employeurs et les aides familiaux.

2 Les travailleurs jeunes et les actifs non-diplômés, davantage exposés à la pauvreté

Part des travailleurs pauvres parmi les travailleurs selon l'âge et le diplôme (en %)



Champ : actifs occupés des Hauts-de-France.

Source : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016, estimation par calage sur marges.

Les jeunes et les non-diplômés surreprésentés

Chez les travailleurs, comme dans la population en général, la proportion de ceux vivant sous le seuil de pauvreté est plus élevée parmi les jeunes (24 % des travailleurs sont pauvres) et les non-diplômés (14 %) (figure 2). Les revenus d'activités chez les 18-24 ans sont en effet plus faibles car souvent liés à des formes particulières d'emploi (cumul d'un emploi avec

les études, apprentissage, enchaînements de CDD, emploi de temps partiel...), à un déficit d'expérience, de qualification...

La pauvreté des travailleurs touche de la même façon les femmes et les hommes. Elle est en outre plus fréquente parmi les familles monoparentales (un seul revenu avec un ou plusieurs enfants à charge) que parmi les couples (avec ou sans enfant). ■

Méthodologie

La source de référence pour la mesure du niveau de vie et de la pauvreté monétaire des personnes au niveau national est l'enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS). Le champ retenu est celui des personnes de 18 ans ou plus, vivant en France métropolitaine, et appartenant à des ménages ordinaires.

L'étude s'appuie sur un échantillon d'environ 44 000 individus représentatifs de la population active occupée de France métropolitaine en 2016, ainsi que sur les déclarations fiscales et les prestations sociales associées à ces ménages.

La taille de l'échantillon des répondants à ERFS ne permettant pas de produire des indicateurs au niveau régional, une méthode d'estimation par « calage sur marge » a été utilisée. Cette méthode permet de redresser un échantillon, par repondération des individus, en utilisant une information auxiliaire disponible sur un certain nombre de variables, appelées variables de calage. Le recensement de la population fournit plusieurs variables de calage, communes avec ERFS. Elles ont trait aux caractéristiques sociodémographiques des individus (âge, sexe, diplôme et mode de cohabitation) et à leurs caractéristiques professionnelles (catégorie socioprofessionnelle, statut professionnel, quotité de travail et secteur économique de l'emploi principal).

Ces données permettent ainsi de corriger la non-représentativité de la partie régionale d'ERFS (environ 4 000 observations contre 560 000 dans le recensement de la population). Un calage de type « logit » a été effectué. Les poids après calage restent du même ordre de grandeur que les poids initiaux de l'enquête ERFS. Cette procédure permet de déterminer, pour chaque région de France métropolitaine, un nombre représentatif de travailleurs pauvres et non pauvres. Le niveau national est alors constitué par la somme des observations régionales repondérées. Les estimations de pauvreté par croisement de variables ne sont pas suffisamment robustes pour être publiées.

Pour en savoir plus

- « [Les niveaux de vie en 2016](#) », *Insee Première* n° 1710, septembre 2018.
- « [Une pauvreté forte pour les familles monoparentales et les ménages jeunes dans les zones urbaines](#) », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 33, décembre 2016
- « [Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique. Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité](#) ». Document de travail F0902 de la DSDS, Insee, 2009.
- « [Les salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques en 2016](#) ». *Insee Résultats*, 2019
- « [La macro Calmar. Redressement d'un échantillon par calage sur marges](#) », Document de travail F9310 de la DSDS, Insee, 1993.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769 59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Rédacteur en chef :
Hugues Lermehin

Référent études qualité :
Yohan Baillieul

ISSN 2494-3606
© Insee 2020

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière

